



République Française  
Département du Gard  
Mairie de Dions - 30190  
Tél. : 04 30 06 52 90  
Courriel : accueil@dions.fr  
Site : www.dions.fr

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16/07/2023

Le 16 juillet de l'an deux mille vingt-trois à 19H, le Conseil Municipal de DIONS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur le Maire Gérard THEOTIME.

Présents : Mireille Chartier, Annette Couderc, Marceau Fricon, Christian Lazzarotto, Michaël Micucci, Nicole Raymond, Fabienne Saint-Gratien, Gérard Théotime.

Excusés : Sylviane Beylard, Jérôme Boucoiran, Patrick Chabert, Pauline Dudek, Stéphanie Ogier, David Racanière.

Procurations : Sylviane Belyard à Fabienne Saint Gratien, Jérôme Boucoiran à Nicole Raymond, Patrick Chabert à Gérard Théotime, David Racanière à Annette Couderc.

Secrétaire de séance élue : Fabienne Saint Gratien.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 05/06/2023: Unanimité.

Début de séance : 19h10

### **DELIBERATIONS :**

#### **1. Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la SPL AGATE afférent à la concession Secteur Sud**

La Commune de DIONS envisage l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur au sud du village, au niveau du Chemin de la Grand Paré et de l'ancien Chemin de Nîmes, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement pour la création de logements, offrant un parcours résidentiel complet aux habitants.

Par délibération du 1er octobre 2021, le Conseil Municipal de DIONS a confié à la SPL AGATE une Concession d'Aménagement pour la conception et la réalisation de l'opération d'aménagement du « Secteur Sud ».

Considérant qu'il est fait état des éléments de bilan financier d'opération, suivants :

- Un montant total des dépenses de 2 846 898,14 €uros en regard d'un prévisionnel initial qui s'élevait à 6 418 248,00 €uros.
- Un montant total des recettes de 2 846 980,00 €uros en regard d'un prévisionnel initial qui s'élevait à 6 418 248,00 €uros.
- Cette évolution est principalement liée à la nécessité apparue en 2022 au cours de l'élaboration du PLU, d'évolution du programme de logements à créer sur le territoire Communal afin d'être en conformité avec les documents cadres que sont le SCoT et le P.L.H., en termes de densité à l'hectare et production de logements à l'échelle de 10 ans.

Ainsi, le programme initial sur le secteur Sud a été revu à une cinquantaine de logements, permettant entre autres d'engager une réflexion et une concertation participative sur la création d'un quartier vertueux environnementalement et s'inscrivant dans l'application des objectifs ZAN Zéro Artificialisation Nette de la Loi Climat et Résilience.

Considérant qu'il est fait état des éléments financiers sur l'exercice 2022 suivants :

- Un état des dépenses réalisées sur l'exercice 2022, arrêté au 31 décembre 2022 à 26 690 €uros qui concerne principalement les relevés topographiques et études environnementales engagées sur 12mois. Aucune recette réalisée sur l'exercice 2022.

Considérant que le CRAC est arrêté au 31 décembre 2022.

**Délibération 028/2023 votée à l'unanimité.**

## 2. Tarifs Gîte d'Etape

Il est proposé d'adopter la tarification suivante pour la période allant du 1er août 2023 au 30 novembre 2024 :

Période	Tarifs y compris taxe sur les séjours
1 <sup>er</sup> mai au 1er octobre	20 €
1er octobre à fin novembre	22 €
Nuitée pour les familles de Dions (1 <sup>er</sup> mai au 1er octobre)	15 €
Nuitée pour les familles de Dions (1er octobre à fin novembre)	17 €
Famille de Dions (Gîte Complet)	100 €

**Délibération 029/2023 votée à l'unanimité.**

## 3. Règlement intérieur Gîte d'étape:

Il est proposé d'adopter un règlement intérieur pour assurer le bon fonctionnement du gîte.

**Délibération 030/2023 votée à l'unanimité.**

## 4. Rénovation éclairage public, seconde tranche:

Le Maire expose :

La commune porte le projet d'amélioration de son parc d'éclairage public, en termes de qualité d'éclairage pour réduire les nuisances lumineuses envers la faune et la flore, limiter la pollution, et pour finir, limiter les dépenses énergétiques.

Il s'agit de la deuxième tranche de travaux qui finaliseront la rénovation complète du parc de la commune.

Les luminaires mis en place auront une température de couleur inférieure ou égale à 2 700°, et un ULOR inférieur à 1.

L'ensemble des caractéristiques technique concernant le matériel cité dans cet avant-projet est conforme au financement « Fonds Vert »

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Ce projet s'élève à 50 000,00 € HT soit 60 000,00 € TTC.

**Délibération 031/2023 votée à l'unanimité.**

#### **5. Adhésion à l'association de Préfiguration du Parc Naturel Régional Pays d'Uzès et du Pont du Gard:**

Suite à de larges débats, le conseil ne souhaite pas adhérer à l'association de préfiguration.

**Délibération 032/2023 rejetée par 11 voix pour et une abstention.**

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1. Stérilisation chats errants :**

Suite aux difficultés présentées lors du dernier conseil, le Maire a donné son accord pour la stérilisation de cinq femelles.

J'ai par ailleurs indiqué aux personnes sensibilisées à ce problème de se rapprocher d'une association « Chats Libres » avec laquelle nous pourrions, dans l'avenir, conventionner.

Nous avons été contacté par l'association d'Uzès et nous examinerons le projet de convention lors d'un prochain Conseil. Ce conventionnement peut ouvrir à des financements de fondations que nous ne manquerons pas de mobiliser en cas d'accord du Conseil.

#### **2. Toiture de la bibliothèque :**

Nous sommes en copropriété du bâtiment de la bibliothèque à hauteur de 46% des charges générales du bâtiment.

Le toit de la bâtisse présente de malfaçons importantes et nous avons dû participer à sa réfection pour un montant de 10 364 € TTC.de

#### **3. Zones d'accélération des énergies renouvelables:**

L'état nous enjoint d'élaborer et de délibérer sur une cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Il s'agit là d'un travail complexe.

Pour se faire j'ai demandé à un chargé de mission du SMEG de nous donner un coup de main.

Celui-ci nous rencontrera courant septembre sachant que nous avons jusqu'au 31 novembre 2023 pour élaborer cette carte.

Cette investigation peut s'avérer à terme intéressant surtout au vu du foncier qui serait potentiellement mobilisable.

#### **4. Demande de l'association « J'aime Dions »**

Deux éléments dans le dernier courrier de cette association :

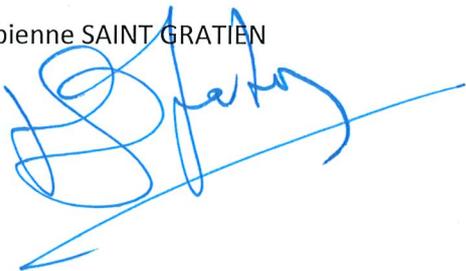
Une demande de subvention qui ne sera examinée par le Conseil qu'au moment de l'établissement du BP 2024.

Une demande pour le prêt d'une salle : l'association peut accéder à la salle polyvalente sous réserve de ne pas en abuser et d'y développer des activités d'intérêt public local.

Fin de séance : 21h30

Secrétaire de séance

Fabienne SAINT GRATIEN



Le Maire

Gérard THEOTIME

